

N°002

Objet :

**LANCEMENT D'UNE
PROCEDURE DE PASSATION
D'UN SYSTEME
D'ACQUISITION DYNAMIQUE
DE VEHICULES ET D'ENGINS
NEUFS ET D'OCCASION**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

18 FEVRIER 2026

Date de la Convocation :

12 FEVRIER 2026

Date d'affichage de la
convocation :

12 FEVRIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 06

Membre absent : 01

VOTE :

MAJORITE

**1 vote contre (Mourad
MERGUI)**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 18 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjoint**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jacques TANGUY
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etait absent :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2026

N°002

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN SYSTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE DE VEHICULES ET D'ENGINS NEUFS ET D'OCCASION

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique, et notamment les articles L2125-1 et R2162-37 à R2162-51,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant les besoins de la Ville d'Achères en matière de gestion du parc automobile,
Considérant que le système d'acquisition dynamique constitue un dispositif de la commande publique conciliant la rigueur juridique et l'agilité requise pour ce type d'achat,
Considérant les besoins fluctuants en matière d'achat de véhicules de tous ordres, entre objectifs écologiques, utilité des véhicules et opportunités du marché de l'occasion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre : Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation du système d'acquisition dynamique de véhicules et d'engins neufs et d'occasion, sans montant minimum ni maximum, d'une durée de six ans, ayant pour objet l'acquisitions de véhicules et d'engins neufs et d'occasion.

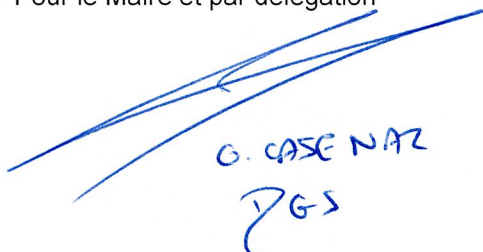
ARTICLE 2 : DECIDE que le Maire, ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit système d'acquisition dynamique ainsi que toutes décisions concernant ses avenants et ses marchés spécifiques, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 18 février 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 23/02/2026
Pour le Maire et par délégation


G. CASENAZ
DGS

Pour extrait conforme,


Le Maire
Marc HONORE